

Ordre du jour & rapports

Conseil d'administration

Lundi 14 décembre 2015 – 9 h 30

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper

Conseil d'administration

14 décembre 2015 – 9 h 30

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper

 sujet	Rapporteur	Action attendue	Pages
1. Orientation budgétaire 2016	R. Le Goff	Approbation	2
2. Recrutement d'un responsable marketing territorial	H.Herry	Approbation	3
3. Création de 3 postes pour le pôle transition énergétique	S. Miossec	Approbation	4-7
4. Projet de pôle interconsulaire de Cuzon	L. Jolivet	Information	8-11
5. Financement de poste Leader QCD	P. Plouzennec	Approbation	12
6. Leader 2014/2020 : priorisation de la stratégie et fiches actions	P. Plouzennec	Approbation	13
7. Leader 2014/2020 : Convention de mise à disposition de personnel AOCD	P. Plouzennec	Approbation	14-22
8. Volet territorial du FEAMP : lancement de l'appel à candidature régional	R. Tanter	Approbation	23-25
9. Questions diverses			

1 - Orientation budgétaire 2016

Suite à l'arrivée du nouveau directeur en octobre 2015, l'année 2016 sera marquée par la montée en puissance des actions de l'agence. Le budget prévisionnel, en phase de finalisation, prévoit :

- un volume d'actions plus important qu'en 2015, soit près de 400 K€ comparativement à 300 K€ en 2015, déployées notamment dans les filières ialis, tourisme, nautisme et dans le pôle transition énergétique.
- Un nombre de postes en évolution, qui passera de 24,5 etp en 2015 à 28,7 etp en 2016 du fait :
 - o Du recrutement début 2016 d'un responsable marketing territorial qui aura à assurer la montée en puissance du service,
 - o De trois recrutements pour le pôle transition énergétique, qui passera ainsi à 10 collaborateurs. Rappelons que ce pôle a la particularité d'être financé en quasi-totalité sur ses missions par les subventions Ademe, Région, par le Conseil départemental et par les cotisations des communes au service CEP, très apprécié des collectivités.
 - o De la mise à disposition à temps partiel de 2 personnes de l'A OCD sur le volet Leader, cette ingénierie venant compléter les moyens humains de QCD dédiés à l'ingénierie financière.
- Un montant de frais généraux maîtrisé. Un déménagement des équipes sur un autre site à Creac'h Gwen permettra une économie substantielle de 45 à 50 k€/an sur les loyers à compter de 2017, l'économie pour l'année 2016 étant peu significative du fait d'un déménagement à mi-année.
- Des investissements à prévoir en matière de sites internet, en plus du renouvellement habituel d'une partie du parc informatique.

En contrepartie, les recettes seront constituées essentiellement :

- d'une cotisation des adhérents inchangée pour la troisième année consécutive,
- d'une subvention de Quimper Communauté qui sera revue à la hausse,
- d'une subvention Etat espérée à son niveau de 2015 (95 k€),
- de recettes Ademe/Région toujours conséquentes pour le financement du pôle transition énergétique,
- du recours aux enveloppes dédiées à l'ingénierie (Région/pays, Leader, Feamp) pour le montage des projets, de même que pour le financement de postes.

Le budget prévisionnel définitif établi sur ces bases devrait s'établir autour de 2.4 M€. Il sera présenté à l'AG de février 2016 et tiendra compte des propositions d'actions émises par les différentes commissions qui seront présentées en janvier.

Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur les orientations données à ce budget.

2 - Recrutement d'un(e) responsable du marketing territorial

Afin de positionner la Cornouaille comme un territoire dynamique et attractif, de décliner la stratégie d'attractivité et de compétitivité du territoire, il est nécessaire de se doter d'un plan de communication qui puisse faire ressortir les signes distinctifs et rendre visible les marqueurs, soit les points forts et les atouts du territoire.

Il s'agit de démarquer la Cornouaille vis-à-vis des métropoles de Brest et Rennes et de projeter, à l'extérieur, une image d'excellence pour attirer les touristes mais aussi les investisseurs et les entreprises.

Outil d'attractivité au service d'un territoire, le marketing territorial fait appel à des compétences multiples et à l'utilisation des divers supports de communication dont ceux des réseaux sociaux.

La mise en cohérence du message avec les différents acteurs est également un gage de réussite. C'est pourquoi les différents responsables chargés de la communication dans les EPCI seront appelés, au côté du responsable marketing territorial, à contribuer à la construction et à la déclinaison de cette mise en valeur de la Cornouaille.

Il est donc envisagé de recruter un(e) responsable du marketing territorial dont les missions seraient les suivantes :

- initier et piloter la réflexion autour de la stratégie du territoire en lien étroit avec le Directeur de l'agence
- définir et mettre en place la stratégie de marketing territorial de l'agence et organiser la montée en puissance du service. Expérimenté en management d'équipe, il (elle) aura en charge de co-construire avec les acteurs économiques une stratégie de marketing territorial innovante et à la hauteur des ambitions du territoire.
- organiser la communication relative au marketing des filières de référence du territoire de manière à donner lisibilité et visibilité aux domaines d'action de l'agence.
- proposer des actions concrètes de promotion territoriale permettant de renforcer la stratégie économique et le marketing du territoire afin d'appuyer l'accueil et le développement des entreprises.
- mettre en oeuvre toute nouvelle démarche sur des supports numériques visant à renouveler et conforter la nouvelle image du territoire.

Il est demandé au conseil d'administration de donner son avis sur le recrutement d'un(e) responsable du marketing territorial.

3- création de 3 postes au sein du pôle transition énergétique

1/ Animateur(trice) bois énergie

Contexte

Sur la base de sollicitations issues des territoires, un groupe de travail filière bois énergie s'est constitué début 2015 afin d'étudier la faisabilité d'une filière bois énergie à l'échelle cornouaillaise. Ce groupe de travail, présidé par Sébastien MIOSSEC et constitué de plus de 20 personnes s'est réuni à 3 reprises (12 avril, 24 juin et 2 octobre 2015). Les structures ayant participé à ces travaux sont : EPCIs de Cornouaille, Conseil Départemental du Finistère, Chambre d'agriculture 29, CCI Quimper Cornouaille, Association Ouest Cornouaille Développement, SCIC Energie Bois Sud Cornouaille, Glazik Bois Energie, VALCOR, hôpital de Quimperlé, PNRA, association Aile.

Constat

En Cornouaille, le niveau de réflexion et de structuration autour du bois énergie est très disparate en fonction des territoires :

- **L'est Cornouaille** est le territoire le plus avancé et structuré. En 2013, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif [SCIC] a été constituée (elle est composée à 81% par des capitaux privés sous l'impulsion des travaux menés par la CCA et la COCOPAQ). La SCIC Energie Bois Sud Cornouaille [EBSC] approvisionne en bois déchiqueté les 4 piscines de l'est Cornouaille pour environ 2 000 tonnes/an. Cependant, malgré un accompagnement fort à l'émergence de nouveaux projets, la SCIC EBSC est en retard sur son plan d'affaire par manque de nouveaux débouchés.

- **L'ouest Cornouaille** a bénéficié durant 2 ans du travail d'un chargé de mission qui a engagé une dynamique bois énergie sur le territoire. Ainsi, plusieurs études de faisabilité de chaufferies bois sont à l'étude. Cependant, la mission étant achevée depuis juin 2015, le territoire se retrouve sans animation ni suivi des dossiers.

- **Le centre Cornouaille** dispose d'une association d'agriculteurs qui approvisionne en bois plaquette le réseau de chaleur de la ville de Briec (600 tonnes /an). En dehors de cette réalisation, de nouveaux projets sont envisagés et/ou à l'étude (piscine de Châteaulin, réseau de chaleur sur Quimper, lycée Brizeux, etc), ce qui laisse présager d'un futur développement bois énergie sur ce secteur.

Sur la base de ces constats et après avoir travaillé sur différents scénarii à aborder sur le territoire pour développer une filière, il a été convenu qu'il était nécessaire d'agir sur 2 volets :

- **développer une animation territoriale – « Amont filière»** - afin de promouvoir le bois énergie et d'accompagner la réalisation de projets privés ou publics sur le territoire. Le facteur limitant à la structuration d'une filière énergie bois réside dans l'émergence de débouchés. Ainsi, pour faire lever des projets sur le territoire il est nécessaire de disposer d'une animation locale et d'un accompagnement de projets en amont.

- **étendre le périmètre d'actions de l'entité marchande SCIC Energie Bois Sud Cornouaille - « aval filière »**. En effet la présence sur le territoire d'un outil opérationnel rassemblant déjà des acteurs cornouaillais est un atout important qui peut faciliter la mise en œuvre d'une filière cornouaillaise. Il conviendra aux instances de la SCIC EBSC de valider cette évolution, mais l'ensemble des échanges converge vers cette éventualité.

Mission de 18 mois : animation territoriale bois énergie

Conformément au manque d'accompagnement de projet identifié sur le territoire, et en accord avec les conclusions des groupes de travail, Quimper Cornouaille Développement est désigné comme la structure la plus pertinente pour porter cette mission d'accompagnement du fait de ses missions énergie et de son assise cornouaillaise.

Les principales missions du chargé de mission seront de :

- Accompagner des projets publics/privés en complément des accompagnements existants (réalisation d'études d'opportunité)
- Promouvoir le bois énergie en Cornouaille
- Animer un projet de territoire : renforcer les liens entre les partenaires locaux (amont et aval filière),
- Participer au réseau coat nerzh breizh - fédération des filières territoriales bois-énergie bretonnes.

Cette mission contribuera également à alimenter le volet bois énergie de l'étude « évaluation du potentiel de la chaleur en énergies renouvelables du territoire » dans le cadre de notre candidature au fonds chaleur territorialisé de l'ADEME. Ce dispositif s'il est retenu, offrira de nouveaux moyens financiers pour assurer une animation territoriale par la suite.

Ce recrutement n'a pas vocation à perdurer, son objectif est bien de lancer la filière bois énergie cornouaillaise.

Financement du poste

Le poste en CDD pour une période de 18 mois sera en grande partie financé par des fonds LEADER.

Dépenses		Recettes	
Salaires 18 mois	52 500 €	LEADER (80%)	60 000 €
Frais de structure	22 500 €	Autofinancement (20%)	15 000 €
TOTAL	75 000 €	TOTAL	75 000 €

2/ Animateur (trice) plateforme locale de rénovation de l'habitat

Le conseil d'administration de QCD du 30 avril 2015 a validé le projet de création d'une plateforme locale de rénovation de l'habitat en Cornouaille et autorisé le président à déposer une candidature pour la phase opérationnelle de la plateforme auprès de l'Ademe et de la Région.

Ce projet, porté par QCD, intégrait la création d'un poste pour animer et coordonner la plateforme de l'habitat, en étroite collaboration avec la chambre des métiers et l'ADIL du Finistère.

La candidature cornouaillaise a été retenue et disposera de financements sur trois ans pour assurer l'animation et la mise en œuvre de la plateforme.

Pour mémoire, bilan financier prévisionnel validé par le conseil d'administration du 30 avril 2015 :

ANNEE 1		DEPENSES
Accueil (0,25 etp)	12 500 €	
Administratif (0,25 etp)	12 500 €	
Animation / coordination (0,75 etp)	37 500 €	
Communication	50 000 €	
Contrôles	7 500 €	
	120 000 €	

RECETTES	
Appel à projets	81 250 €
QCD	2 500 €
Assurances (?)	5 000 €
Professionnels	30 000 €
Autres partenaires	1 250 €
	120 000 €

Hypothèses :
 - 500 dossiers
 - 6000 € de travaux en moyenne
 - Contribution des professionnels = 1% des travaux
 - 5% de contrôles
 - 300€ le contrôle

ANNEE 2		DEPENSES
Accueil (0,5 etp)	25 000 €	
Administratif (0,25 etp)	12 500 €	
Animation / coordination (0,75 etp)	37 500 €	
Communication	10 000 €	
Contrôles	11 400 €	
	96 400 €	

RECETTES	
Appel à projets	40 000 €
QCD	2 500 €
Assurances (?)	7 500 €
Professionnels	45 000 €
Autres partenaires	1 400 €
	96 400 €

Hypothèses :
 - 750 dossiers
 - autres données inchangées

ANNEE 3		DEPENSES
Accueil (0,5 etp)	25 000 €	
Administratif (0,5 etp)	25 000 €	
Animation / coordination (1 etp)	50 000 €	
Communication	10 000 €	
Contrôles	15 000 €	
	125 000 €	

RECETTES	
Appel à projets	33 000 €
QCD	20 000 €
Assurances (?)	10 000 €
Professionnels	60 000 €
Autres partenaires	2 000 €
	125 000 €

Hypothèses :
 - 1 000 dossiers
 - autres données inchangées

Sur 3 ans, l'Ademe et la Région contribuent pour 154 250 € et QCD pour 25 000 € (orientation à prendre en CA de QCD entre cotisation spécifique des EPCI ou budget général de QCD au titre du développement économique)

Un point d'étape au bout des 3 premières années de fonctionnement de la plateforme permettra de vérifier les hypothèses de financement considérées dans le prévisionnel. Il permettra de calibrer au mieux les moyens nécessaires suivant le nombre de dossiers visés et les fonctions prises en charge en direct dans les EPCI au niveau des accueils si ces derniers se développent.

Une « année 4 » sans financement par l'appel à projet a été scénarisée, afin d'envisager un modèle économique pérenne :

ANNEE 4		DEPENSES
Accueil (0,5 etp)	25 000 €	
Administratif (0,5 etp)	25 000 €	
Animation / coordination (1 etp)	50 000 €	
Communication	10 000 €	
Contrôles	15 000 €	
	125 000 €	

RECETTES	
Appel à projets	0 €
QCD	40 000 €
Assurances (?)	15 000 €
Professionnels	60 000 €
Autres partenaires	10 000 €
	125 000 €

Hypothèses :
 - 1 000 dossiers
 - 6000 € de travaux en moyenne
 - Contribution des professionnels = 1% des travaux
 - 5% de contrôles
 - 300€ le contrôle

*Cela équivaut à une aide de **40€ par dossier de rénovation, pour 6 millions d'€ de travaux générés par an sur la Cornouaille.***

Suite à cette présentation validée en avril 2015, la conseillère info énergie qui travaille depuis deux ans sur le projet de plateforme dans le cadre de son programme de travail Espace info énergie (financé à 100% par l'ADEME et la Région) souhaite poursuivre le développement du projet.

Il est donc envisagé que Quimper Cornouaille Développement entérine la création de poste d'animation de la plateforme de rénovation de l'habitat et recrute un(e) conseiller(e) info énergie, dans un premier temps en CDD, pour combler le poste qui sera laissé vacant à l'EIE.

Pour rappel, les missions d'un EIE sont de conseiller les particuliers et de mener des animations sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser autour de l'énergie dans l'habitat. L'ADEME et la Région financent les salaires de deux conseillères, la quote-part des frais de structure afférents à ces 2 postes, et la communication de l'EIE à hauteur de 5 000€ par an.

L'activité de l'EIE de Cornouaille entre le 1^{er} janvier et le 26 novembre 2015 :

- ➔ **1 228** conseils personnalisés lors des permanences EIE.
- ➔ **835** personnes renseignées lors de la tenue de permanences sur 6 salons.
- ➔ **200** « publics relais » sensibilisés : professionnels, élus et élèves de l'AFPA et du CFA bâtiment.
- ➔ **467** personnes participant aux diverses animations tout au long de l'année.
- ➔ **8 émissions de radio** mensuelles créditées de **12 000 auditeurs** en moyenne – Lignes d'experts, France Bleu Breizh Izel.

Soit au total, toutes actions confondues : **2 730 personnes** touchées.

3/ Conseiller(ère) en Energie Partagé(e)

Contexte

Actuellement 32 communes sont adhérentes au service Conseil en énergie partagé pour une population de 112 264 habitants. 3 conseillers assurent cette mission pour une « jauge d'accompagnement » qui est estimée à environ 40 000 habitants par conseiller.

Plusieurs nouvelles sollicitations sont parvenues au pôle énergie pour adhérer à ce service, dont notamment un EPCI représentant près de 28 000 habitants.

La création d'un poste de Conseil en énergie partagé est accompagnée sur 3 ans par l'ADEME et la Région. Les communes adhérentes financent le service à hauteur de 1.15€/habitant.

Afin de répondre à ces nouvelles demandes d'adhésion, il est donc proposé de recruter un(e) conseiller(e) en énergie partagé.

Le Conseil d'administration est invité à donner son avis sur la création de ces trois postes et à autoriser le Président à lancer les recrutements.

4 - Point sur le pôle interconsulaire de Cuzon

Une rencontre s'est tenue dans les bureaux de la Préfecture le lundi 23 novembre en présence du secrétaire général de la Préfecture, des présidents de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et de la Chambre d'Agriculture du Finistère (CA) et de Quimper Cornouaille Développement (QCD).

Ludovic JOLIVET était accompagné à cette occasion de M. Roger LE GOFF, trésorier de l'Agence.

Cette rencontre avait pour but de présenter et de défendre le principe de mutualiser les ressources des 3 structures dont la mission commune est de favoriser le développement de l'agroalimentaire en Cornouaille, plus spécifiquement l'ensemble des acteurs de la filière agri/agro : « de la fourche à la fourchette ».

La présentation d'une esquisse budgétaire (annexe 1) a permis de faire ressortir la contribution respective de chaque structure ainsi que le montant attendu de la part de l'Etat, soit une enveloppe de 2 millions d'euros sur un projet totalisant 7,5 millions d'euros.

La réunion s'est terminée par une résolution qui a conduit les 3 présidents à adresser et à cosigner un courrier au Préfet (annexe2). Nous sommes dans l'attente de ce retour de courrier afin de connaître officiellement la position de l'Etat.

Entretemps, une réunion entre M. Canévet, Sénateur du Finistère, Président de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, s'est tenue avec le Préfet du Finistère. M. Canévet a saisi l'occasion de rappeler l'intérêt de ce projet pour la Cornouaille.

Il est bon de rappeler qu'une réunion préparatoire à celle tenue le 16 novembre avait eu lieu, à la CMA, en présence des directions respectives. Cette rencontre avait notamment permis de convenir que les coûts d'analyses et d'études (architecte et notaire) seraient portés par QCD à hauteur de son occupation en propre de la surface totale, soit environ 15 à 19 % et non selon une répartition au tiers telle que proposée dans une précédente rencontre.

Une convention de partenariat stipulant l'objet des termes de références et d'études confiées par la CMA aux différents prestataires (architecte, notaire, comptable) liant la CMA à la CA et à QCD est attendue afin de régler une facture reçue de la CMA en août 2015, de même qu'une prochaine à venir afin de couvrir les frais de l'architecte engagés à ce jour.

Des contacts sont en cours avec la CMA afin de chiffrer les surfaces en propre et les surfaces communes.

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance de ces informations.

Annexes 1



**Présentation projet partagé QCD/CMA/CA/
à la Préfecture du Finistère
lundi 23 novembre 2015**

Objet : Présentation du projet tripartite de CUZON à E. ETIENNE, Secrétaire général de la préfecture du Finistère.

Le contexte

Il n'est plus à démontrer que les filières agricoles et agroalimentaires sont les fers de lance de l'activité économique en Bretagne.

Force est cependant de constater que les différents métiers « de la fourche à la fourchette » requièrent de plus en plus de savoir-faire, de technicité et de complémentarité. La formation des différents acteurs est un puissant levier, lequel fait d'ailleurs le lien avec la recherche et l'innovation.

L'importance aujourd'hui dévolue au développement économique régional amène les différents acteurs à d'avantage de concertation. Forts dans cette prise de conscience, Quimper Cornouaille Développement (QCD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre d'Agriculture du Finistère (CA) souhaitent donner un nouvel élan à l'agroalimentaire en Cornouaille, et pour se faire mutualiser leurs efforts et leurs moyens respectifs dans le cadre d'un projet commun.

La présence de QCD, porteur de ialys, cluster agroalimentaire, au côté de la CMA et la CA donnera, à la fois, le sens politique et opérationnel au projet, et la nécessité de regrouper les acteurs afin de travailler de concert au développement de l'agri et de l'agroalimentaire en Cornouaille.

La formation et l'innovation étant les clefs d'entrée du projet, il faudrait pouvoir démontrer que la montée en puissance des qualifications est un enjeu majeur pour les acteurs de la filière.

Il en va de même pour la plateforme locale de rénovation de l'habitat que portera QCD en 2016, la formation des artisans et entreprises du BTP devra être assurée.

Le projet tripartite.

QCD porte et anime le cluster agroalimentaire ialy. La CMA possède un savoir-faire reconnu dans la formation professionnelle par son CFA. La CA est impliquée dans la formation qualifiante et continue ainsi que dans la recherche d'innovation via son centre de formation et ses stations de recherche. Elle accompagne les exploitants agricoles de la production aux premières transformations de leurs produits.

Réunis, ces 3 acteurs permettraient non seulement de mobiliser et de mutualiser les moyens existants mais d'imaginer des plans d'action et des démarches concertés au profit de toute la Cornouaille.

Rassemblée à maintes reprises, les directions respectives de ces 3 instances s'entendent pour dynamiser la filière agroalimentaire dont la mise en opérations passerait par un réaménagement du site de Cuzon, aujourd'hui propriété de la CMA.

Les enjeux

- ✚ Créer une synergie des acteurs économiques sur la Cornouaille : lieu de concertation/d'échanges.
- ✚ Impulser une dynamique sur l'ensemble de la filière agro, avec Ialys comme porte-étendard.
- ✚ Mutualiser des moyens de travail (espaces collaboratifs, moyens techniques).
- ✚ Mettre à disposition des salles et des moyens numériques pour les entreprises.
- ✚ Assurer sur le département un équilibre économique qui ne repose pas uniquement sur la métropole brestoise tout en étant en cohérence avec une approche régionale.

Financement

Le projet de rapprochement de QCD, de la CMA et de la CA, sur un même site, et de l'ordre du 7,5 millions d'euros TTC.

COUT PROJET (K euros TTC)	
PROJET	7 500 €
Apport QCD	1 104 €
CMA	2 100 €
CA	1 200 €
Balance à financer	3 100 €

Financement par un apport d'1 million d'euros via le contrat de partenariat régional sur la ligne formation et mutualisation des moyens. La balance : soit plus de 2,1 millions d'euros à solliciter.

Synthèse

La Préfecture du Finistère est invitée à se positionner sur ce projet.

Responsables

CMA

Michel GUÉGUEN, Président

CA

André SERGENT, Président

QCD

Président Ludovic JOLIVET, Président
& Roger LE GOFF, Vice-président

Annexe 2



Affaire suivie par
Kim LAFLEUR
☎ 06 04.54.37.76
✉ kim.lafleur@quimper-
cornouaille-developpement.fr
Ref : KL/LJ/MG/AS – 15/111

Monsieur Jean-Luc VIDELAINE
Préfet
Préfecture du Finistère
42 boulevard Duplex
CS 16033
29320 QUIMPER CEDEX

Quimper, le 26 novembre 2015

Objet : projet tripartite de Cuzon

Monsieur le Préfet,

C'est avec enthousiasme et conviction que nous souhaitons impulser une nouvelle dynamique à l'ensemble des acteurs des filières agri et agro présents sur le territoire de la Cornouaille.

Cet élan de solidarité nous a conduits, en début de semaine, à présenter notre projet « Cuzon » à vos services, saisissant ainsi l'occasion d'apporter un éclairage sur les bénéfices attendus du rapprochement de nos trois structures.

La formation, la recherche, l'innovation et la mise en réseau des acteurs sont autant de vecteurs qui seront portés par le projet et qui militent, à notre sens, pour une intervention de l'Etat. Celle-ci serait un signe fort en faveur du maintien des équilibres des territoires en Bretagne occidentale.

Confiant dans les suites que vous donnerez à notre demande de financement, les services de Quimper Cornouaille Développement sont à votre disposition pour aborder les aspects techniques et opérationnels qui permettront sa mise en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Michel GUEGUEN
Président
Chambre de Métiers et
de l'Artisanat

Ludovic JOLIVET
Président
Quimper Cornouaille
Développement

André SERGENT
Président
Chambre d'Agriculture
du Finistère

Annexe : Note projet partage QCD/CMA/CA - Cuzon

5 - Financement du poste de chargée de mission QCD « Leader »

Par courrier du 21 avril 2015 reçu par l'agence, Quimper Cornouaille Développement a été habilitée à porter, à compter de cette date, un programme LEADER sur la période 2014-2020. L'enveloppe attribuée au territoire, d'un montant de 2 206 266 € de FEADER, a été notifiée le 22 mai 2015.

25% de cette enveloppe sont réservés au fonctionnement-animation du programme. Les dépenses engagées dans ce cadre, sont finançables à hauteur de 80% par la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne. La subvention est à solliciter annuellement.

Période du 21 avril 2015 au 31 décembre 2015

Actuellement, une chargée de mission (Séverine Allain) assure l'animation/gestion du programme correspondant à 0,4 ETP.

Pour 2015, la demande de subvention porte donc sur 0.4 ETP et les frais de déplacements liés.

Le montant global de FEADER sollicité dans le cadre de la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne couvrant la période du 21 avril 2015 au 31 décembre 2015 est de 9 974,74 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	10 581,23 €	FEADER (80%)	9 974,74 €
Frais de structure (15% frais personnels)	1 587,18 €	Autofinancement (20%)	2 493,67 €
Frais de déplacement	300,00 €		
TOTAL	12 468,41 €	TOTAL	12 468,41 €

Période 2016-2020

La chargée de mission LEADER avait été recrutée en CDD pour répondre à l'appel à projets Leader (40 %) du temps, l'autre partie de son temps (60 %) étant dédié à l'animation du conseil de développement. Les deux missions sont amenées à perdurer et sont largement financées, par l'enveloppe du Feader pour la partie Leader et par le Conseil régional pour l'animation du conseil de développement.

Le CDD de Séverine Allain se termine le 31 mars 2016. Il y a donc lieu de pérenniser le poste par un CDI.

Le Conseil d'administration est invité :

- à valider le plan de financement 2015 et à autoriser le Président à solliciter les subventions
- à acter la pérennisation du poste de chargée de mission Leader/conseil de développement en autorisant le Président à signer un CDI.

6 - LEADER 2014/2020 :

Priorisation de la stratégie et fiches actions

Rappel du calendrier de la candidature LEADER Cornouaille :

- Candidature déposée en janvier 2015
- Notification de sélection en avril 2015
- Attribution d'une enveloppe de 2 206 266 € en mai 2015 accompagnée de préconisations de la Région pour finaliser les fiches actions :
 - Prioriser la stratégie,
 - Resserrer le contenu des fiches actions
 - Intégrer davantage l'innovation et l'expérimentation

Prochaines échéances :

Actuellement, Quimper Cornouaille Développement est en phase de conventionnement avec la Région et l'Agence de Service et Paiement (ASP). Celle-ci doit aboutir à la rédaction de la convention et à sa signature. Une fois signé, le programme pourra être lancé.

- Déroulé de la phase de conventionnement :
 - Intégration des recommandations de la Région
 - Rédaction des fiches : aller/retour avec la Région et l'ASP qui vérifie la contrôlabilité des fiches actions
 - Après validation des fiches : rédaction et signature de la convention (1er trimestre 2016)

En parallèle de ces échanges avec les services de la Région, une démarche de concertation a été mise en place sur le territoire, dont l'objectif est de finaliser les fiches actions du programme en tenant compte des préconisations de la Région et des besoins du territoire.

Le calendrier est le suivant :

- 4 novembre : Organisation de groupes de travail thématiques où sont conviés élus, techniciens et socio-professionnels
- 7 décembre : Validation du contenu des fiches actions par les élus lors d'une réunion des Présidents d'EPCI en amont du CA
- 14 décembre : validation en CA de QCD

Ce travail sur les fiches actions a pour objectif de définir plus précisément quels projets pourront être financés par le programme LEADER et selon quelles modalités.

Le Conseil d'administration sera invité à valider les fiches actions qui auront été retenues par les Présidents le 7 décembre (présentation en séance).

7– Leader 2014/2020 : Convention QCD/AOCD

Rappel :

La Région Bretagne a contractualisé avec l'ensemble des pays bretons à travers un contrat de partenariat Europe/Région/Pays pour la période 2014-2020.

L'agence Quimper Cornouaille Développement a la gestion du Contrat de partenariat pour le territoire de la Cornouaille. Ce contrat cornouaillais se décline en 4 volets :

- Région : 14M€ sur 2014-2016, renégociation en 2016 pour la période 2017-2020
- ITI Feder 4.1M€
- Leader 2.2 M€
- Feamp (en cours).

L'animation du programme LEADER :

Sur l'enveloppe globale LEADER de 2.2 M€ accordée au territoire, 25% sont destinés à financer l'animation/gestion du programme soit pour la Cornouaille une enveloppe de 551 560€ sur la période 2014-2020.

Historiquement, seul le territoire de l'ouest Cornouaille bénéficiait de ce programme européen dont la gestion était assurée par l'AOCD. Avec le contrat de partenariat 2014-2020, la gestion du programme est aujourd'hui confiée à QCD. L'agence bénéficiera donc de 25 % de l'enveloppe pour l'ingénierie dédiée (frais de personnel, évènementiels, prestations de service, communication, frais de déplacement...)

Avec cette enveloppe, QCD financera l'animation du territoire à hauteur de 1 ETP et un/e gestionnaire à hauteur de 0.5 ETP.

Afin de bénéficier de l'expérience de l'AOCD, il avait été convenu que l'ingénierie du programme Leader Cornouaille s'appuierait sur les moyens humains de l'AOCD.

Une convention entre l'AOCD et QCD est donc proposée pour définir les clefs de répartition de l'ingénierie (cf conventions ci-jointes).

Il est demandé au Conseil d'administration de se positionner sur le principe de la signature des conventions liant QCD et l'AOCD pour l'organisation de l'ingénierie LEADER.

PROGRAMME EUROPEEN « LEADER 2014-2020 » DU PAYS DE CORNOUAILLE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

ENTRE LES SOUSSIGNES

LA STRUCTURE EMPRUNTEUSE : QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT (QCD)

SITUEE 3 RUE PITRE CHEVALIER, CS 40002 – 29018 QUIMPER CEDEX

REPRESENTEE PAR MONSIEUR LUDOVIC JOLIVET AGISSANT EN QUALITE DE PRESIDENT.

d'une part

ET

LA STRUCTURE PRETEUSE : AGENCE OUEST CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT (AOCD)

SITUEE A KERMARIA, BP 52 041 - 29122 PONT L'ABBE

REPRESENTEE PAR MONSIEUR PIERRE PLOUZENNEC AGISSANT EN QUALITE DE PRESIDENT.

d'autre part

Compte tenu des besoins temporaires de Quimper Cornouaille Développement, il a été décidé, à titre provisoire, un prêt de mise à disposition à temps partiel et à but non lucratif entre les deux structures.

Dans ce cadre, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise à disposition de Madame **Valérie LE VEZO** demeurant 22 rue de la République 29740 Plobannalec Lesconil - N° d'immatriculation à la sécurité sociale : 263122915141903 par l'Agence Ouest Cornouaille Développement à Quimper Cornouaille Développement.

Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre du programme européen de développement des zones rurales « LEADER 2014-2020 » du Pays de Cornouaille.

ARTICLE 2 : IDENTITE ET QUALIFICATION DU SALARIE MIS A DISPOSITION

Aux fins énoncées à l'article 1^{er} de la présente convention, Madame Valérie LE VEZO ayant donné son accord, matérialisé par un avenant à son contrat de travail, est mise, par son employeur, la structure « Agence Ouest Cornouaille Développement », à la disposition de la structure « Quimper Cornouaille Développement » pour y exercer les fonctions relatives à la mise en œuvre du programme « LEADER 2014-2020 » sur le Pays de Cornouaille.

En application de la convention collective n° 3175 relative aux Organismes de Tourisme à but non lucratif, Madame LE VEZO bénéficie de l'échelon 3-1 (statut de cadre) qui correspond à sa qualification et aux fonctions exercées.

ARTICLE 3: DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Cette mise à disposition prend effet le 01 janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2020.

Dans la mesure où il s'avèrerait nécessaire de prolonger le détachement, il pourra être renouvelé, sous réserve de l'accord exprès de Madame Valérie LE VEZO. Un nouvel avenant au contrat de travail sera alors établi.

Le temps d'affectation mensuel minimum est fixé à 0,6 ETP soit, à titre indicatif, à 21 heures par semaine (3 journées) ou 945 heures travaillées à l'année. Celui-ci pourra être sujet à augmentation au regard de l'organisation de la mission et des besoins de Quimper Cornouaille Développement.

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme prévu, sur demande de l'AOCD, de QCD en respectant un préavis de 1 mois.

Si la structure QCD souhaite mettre fin à la mission de Madame Valérie LE VEZO, Quimper Cornouaille Développement devra justifier de sa décision par écrit et avertir l'AOCD en respectant un préavis de 1 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 4- CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

A – Objet de la mission

La mission de Madame Valérie LE VEZO est celle qui figure dans l'avenant contractuel de mise à disposition qu'elle a signé. Une fiche de poste définissant les tâches qui incombent à Madame LE VEZO a été réalisée par Quimper Cornouaille Développement qui devra également mettre à sa disposition, tous les moyens nécessaires au bon exercice de sa mission.

Cette fiche est annexée à la présente convention.

B – Gestion du salarié mis à disposition

Pendant la durée de la mise à disposition auprès de Quimper Cornouaille Développement, l'Agence Ouest Cornouaille Développement reste l'employeur de Madame Valérie LE VEZO, la rémunère et assure la gestion de son dossier selon les termes du contrat de travail qui lie Madame Valérie LE VEZO avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement. Par conséquent, elle conserve l'ensemble des dispositions conventionnelles dont elle aurait bénéficié si elle avait exécuté son travail à l'Agence Ouest Cornouaille Développement.

La mission de Madame Valérie LE VEZO est celle qui figure dans l'avenant contractuel de mise à disposition qu'elle a signé. Il appartient à Quimper Cornouaille Développement d'en définir les détails et les modalités.

De plus, Quimper Cornouaille Développement met à disposition de Madame Valérie LE VEZO, tous les moyens nécessaires au bon exercice de sa mission.

Madame LE VEZO sera placée sous l'autorité de Madame Betty ROBERT, chargé de mission développement local et coordinatrice du pôle énergie et/ou de Monsieur Kim LAFLEUR, Directeur de

Quimper Cornouaille Développement qui lui donneront toutes instructions nécessaires au bon exercice de sa mission et à qui elle rendra compte de son activité.

C – Lieu de la mission

Durant la durée de la mise à disposition, Madame Valérie LE VEZO réalisera sa mission au siège de Quimper Cornouaille Développement situé 3 rue Pitre Chevalier, CS 40002 – 29018 Quimper cedex. Ce dernier pourra à tout moment procéder à une modification de cette localisation.

D – Déplacements

L'ensemble des frais de déplacements professionnels nécessités par la mission de Madame **Valérie LE VEZO** lui seront directement payés par l'Agence Ouest Cornouaille Développement. Ces frais de déplacements professionnels feront l'objet d'une note de frais validée par Quimper Cornouaille Développement appliquant les mêmes conditions de remboursement que celles appliquées aux salariés de Quimper Cornouaille Développement. Cette note de frais validée sera transmise à l'Agence Ouest Cornouaille Développement afin d'être intégrée à la facture mensuelle que l'Agence Ouest Cornouaille Développement adressera à Quimper Cornouaille Développement conformément à l'article 5.

Toutefois, Madame **Valérie LE VEZO** devra utiliser prioritairement le véhicule de service qui sera mis à sa disposition par QCD pour ses déplacements professionnels. En cas d'infractions, celles-ci seront à sa charge.

Il incombe à Madame **Valérie LE VEZO** d'être toujours détentrice du permis de conduire valide pour les besoins de sa mission et elle devra informer QCD de toute mesure de retrait ou de suspension du permis de conduire notamment par suppression de points.

E – Conditions d'emploi- congés

Madame Valérie LE VEZO conserve le bénéfice des règles générales d'organisation du travail qu'à l'AOCD (congés, RTT...)

En tant qu'employeur, il appartient à l'AOCD de communiquer à QCD toutes les informations sur les absences de Madame Valérie LE VEZO (dates de congés, arrêts maladie....). De même, QCD informera l'AOCD de toute absence imprévue de Valérie LE VEZO.

F – Contrôle et évaluation de l'activité

Une évaluation sera faite annuellement par le directeur de QCD et transmise à l'AOCD.

ARTICLE 5 – MODALITES FINANCIERES

Madame Valérie LE VEZO continuera d'être rémunérée par l'Agence Ouest Cornouaille Développement pour l'ensemble de son activité.

Quimper Cornouaille Développement remboursera à l'Agence Ouest Cornouaille Développement, y compris pendant les congés acquis et au prorata du temps de mise à disposition, sur présentation d'une facture mensuelle :

- Le salaire, les primes et avantages divers,
- Les charges sociales patronales ;
- Les indemnités de congés payés ;
- Les frais professionnels remboursés à Madame **Valérie LE VEZO** par l'AOCD au titre de la mise à disposition, hors trajet domicile-lieu de travail.

Quimper Cornouaille Développement paiera le montant de la facturation mensuelle au plus tard un mois après la date d'émission de la facture.

Fait à Pont l'Abbé, le

Signature précédée de la mention lu et approuvée

Structure prêteuse
AGENCE OUEST CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Structure emprunteuse
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

M. Pierre PLOUZENNEC
Président

M. Ludovic JOLIVET
Président

Annexe : Fiche de poste de Madame Valérie LE VEZO

PROGRAMME EUROPEEN « LEADER 2014-2020 » DU PAYS DE CORNOUAILLE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

ENTRE LES SOUSSIGNES

LA STRUCTURE EMPRUNTEUSE : QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT (QCD)

SITUEE 3 RUE PITRE CHEVALIER, CS 40002 – 29018 QUIMPER CEDEX

REPRESENTEE PAR MONSIEUR LUDOVIC JOLIVET AGISSANT EN QUALITE DE PRESIDENT.

d'une part

ET

LA STRUCTURE PRETEUSE : AGENCE OUEST CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT (AOCD)

SITUEE A KERMARIA, BP 52 041 - 29122 PONT L'ABBE

REPRESENTEE PAR MONSIEUR PIERRE PLOUZENNEC AGISSANT EN QUALITE DE PRESIDENT.

d'autre part

Compte tenu des besoins temporaires de Quimper Cornouaille Développement, il a été décidé, à titre provisoire, un prêt de mise à disposition à temps partiel et à but non lucratif entre les deux structures.

Dans ce cadre, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise à disposition de Madame **Véronique CARIOU** demeurant 6 rue de la Gare 29120 Pont l'Abbé - N° d'immatriculation à la sécurité sociale : 267042922018871 par l'Agence Ouest Cornouaille Développement à Quimper Cornouaille Développement.

Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre du programme européen de développement des zones rurales « LEADER 2014-2020 » du Pays de Cornouaille.

ARTICLE 2 : IDENTITE ET QUALIFICATION DU SALARIE MIS A DISPOSITION

Aux fins énoncées à l'article 1^{er} de la présente convention, Madame **Véronique CARIOU** ayant donné son accord, matérialisé par un avenant à son contrat de travail, est mise, par son employeur, la structure « Agence Ouest Cornouaille Développement », à la disposition de la structure « Quimper Cornouaille Développement » pour y exercer les fonctions relatives à la gestion financière du programme « LEADER 2014-2020 » sur le Pays de Cornouaille.

En application de la convention collective n° 3175 relative aux Organismes de Tourisme à but non lucratif, Madame **Véronique CARIOU** bénéficie de l'échelon 2-2 qui correspond à sa qualification et aux fonctions exercées.

ARTICLE 3: DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Cette mise à disposition prend effet le 01 janvier 2016 et se terminera au maximum au 31 décembre 2016.

Dans la mesure où il s'avèrerait nécessaire de prolonger le détachement, il pourra être renouvelé, sous réserve de l'accord exprès de Madame Véronique CARIOU. Un nouvel avenant au contrat de travail sera alors établi.

Le temps d'affectation annuel minimum est fixé à 0,2 ETP soit, à titre indicatif, à 43 jours sur l'année ou 301 heures travaillées à l'année.

Celui-ci pourra être sujet à augmentation au regard de l'organisation de la mission et des besoins de Quimper Cornouaille Développement.

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme prévu, sur demande de l'AOCD, de QCD en respectant un préavis de 1 mois.

Si la structure QCD souhaite mettre fin à la mission de Madame **Véronique CARIOU**, Quimper Cornouaille Développement devra justifier de sa décision par écrit et avertir l'AOCD en respectant un préavis de 1 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 4-CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

A – Objet de la mission

La mission de Madame **Véronique CARIOU** est celle qui figure dans l'avenant contractuel de mise à disposition qu'elle a signé. Une fiche de poste définissant les tâches qui incombent à Madame **Véronique CARIOU** a été réalisée par Quimper Cornouaille Développement qui devra également mettre à sa disposition, tous les moyens nécessaires au bon exercice de sa mission.

Cette fiche est annexée à la présente convention.

B – Gestion du salarié mis à disposition

Pendant la durée de la mise à disposition auprès de Quimper Cornouaille Développement, l'Agence Ouest Cornouaille Développement reste l'employeur de Madame **Véronique CARIOU**, la rémunère et assure la gestion de son dossier selon les termes du contrat de travail qui lie Madame **Véronique CARIOU** avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement. Par conséquent, elle conserve l'ensemble des dispositions conventionnelles dont elle aurait bénéficié si elle avait exécuté son travail à l'Agence Ouest Cornouaille Développement.

La mission de Madame **Véronique CARIOU** est celle qui figure dans l'avenant contractuel de mise à disposition qu'elle a signé. Il appartient à Quimper Cornouaille Développement d'en définir les détails et les modalités.

De plus, Quimper Cornouaille Développement met à disposition de Madame **Véronique CARIOU**, tous les moyens nécessaires au bon exercice de sa mission.

Madame **Véronique CARIOU** sera placée sous l'autorité de Madame Betty ROBERT, chargé de mission développement local et coordinatrice du pôle énergie et/ou de Monsieur Kim LAFLEUR, Directeur de Quimper Cornouaille Développement qui lui donneront toutes instructions nécessaires au bon exercice de sa mission et à qui elle rendra compte de son activité.

C – Lieu de la mission

Durant la durée de la mise à disposition, Madame **Véronique CARIOU** réalisera sa mission au siège de Quimper Cornouaille Développement situé 3 rue Pitre Chevalier, CS 40002 – 29018 Quimper cedex. Ce dernier pourra à tout moment procéder à une modification de cette localisation.

D – Déplacements

L'ensemble des frais de déplacements professionnels nécessités par la mission de Madame **Véronique CARIOU** lui seront directement payés par l'Agence Ouest Cornouaille Développement. Ces frais de déplacements professionnels feront l'objet d'une note de frais validée par Quimper Cornouaille Développement appliquant les mêmes conditions de remboursement que celles appliquées aux salariés de Quimper Cornouaille Développement. Cette note de frais validée sera transmis à l'Agence Ouest Cornouaille Développement afin d'être intégrée à la facture mensuelle que l'Agence Ouest Cornouaille Développement adressera à Quimper Cornouaille Développement conformément à l'article 5.

Toutefois, Madame **Véronique CARIOU** devra utiliser prioritairement le véhicule de service qui sera mis à sa disposition par QCD pour ses déplacements professionnels. En cas d'infractions, celles-ci seront à sa charge.

Il incombe à Madame **Véronique CARIOU** d'être toujours détentrice du permis de conduire validé pour les besoins de sa mission et elle devra informer QCD de toute mesure de retrait ou de suspension du permis de conduire notamment par suppression de points.

E – Conditions d'emploi- congés

Madame **Véronique CARIOU** conserve le bénéfice des règles générales d'organisation du travail qu'à l'AOCD (congés, RTT...)

En tant qu'employeur, il appartient à l'AOCD de communiquer à QCD toutes les informations sur les absences de Madame **Véronique CARIOU** (dates de congés, arrêts maladie....). De même, QCD informera l'AOCD de toute absence imprévue de **Véronique CARIOU**.

F – Contrôle et évaluation de l'activité

Une évaluation sera éventuellement faite semestriellement par le directeur de QCD et transmise à l'AOCD.

ARTICLE 5 – MODALITES FINANCIERES

Madame **Véronique CARIOU** continuera d'être rémunérée par l'Agence Ouest Cornouaille Développement pour l'ensemble de son activité.

Quimper Cornouaille Développement remboursera à l'Agence Ouest Cornouaille Développement, y compris pendant les congés acquis et au prorata du temps de mise à disposition, sur présentation d'une facture mensuelle :

- Le salaire, les primes et avantages divers,
- Les charges sociales patronales ;
- Les indemnités de congés payés ;
- Les frais professionnels remboursés à Madame Véronique Cariou par l'AOCD au titre de la mise à disposition, hors trajet domicile-lieu de travail.

Quimper Cornouaille Développement paiera le montant de la facture mensuelle au plus tard un mois après sa date d'émission.

Fait à Pont l'Abbé, le

Signature précédée de la mention lu et approuvée

Structure prêteuse
AGENCE OUEST CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Structure emprunteuse
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

M. Pierre PLOUZENNEC
Président

M. Ludovic JOLIVET
Président

Annexe : Fiche de poste de Madame Véronique CARIOU

8 - Volet territorial du FEAMP :

lancement de l'appel à candidature régional

La Cornouaille a indiqué dans l'AMI régional de l'automne 2014, qu'elle souhaite bénéficier du volet territorial du FEAMP. Un appel à candidature est paru fin novembre 2015, lancé par la Région. La réponse cornouaillaise sera portée par Quimper Cornouaille Développement, avec les partenaires concernés.

Le FEAMP : un fonds structurel pour les affaires maritimes et la pêche, géré à différentes échelles, jusqu'à celle du pays.



A la différence des autres fonds structurels comme FEDER et FEADER, les Régions ne sont pas autorité de gestion du FEAMP, cette tâche reste à l'Etat. Il en délègue toutefois une partie aux régions :

- **l'Etat**, autorité de gestion, est en charge de plusieurs enveloppes comme le contrôle, ou l'innovation.
- **Les Régions** sont **autorité de gestion déléguée**. En Bretagne, cela représente 43.8 M€ de FEAMP, qui financeront des mesures dans les domaines suivants :
 1. aides sectorielles dédiées aux entreprises de pêche, aux ports de pêche, halles à marée
 2. aides sectorielles dédiées aux entreprises aquacoles (conchyliculture, pisciculture, algoculture...)
 3. commercialisation et la transformation
 4. **volet territorial ou DLAL¹ du FEAMP, qui vise à « positionner les activités de pêche et d'aquaculture au cœur du projet de développement des territoires maritimes »**. Cette enveloppe représente **8.5 M€ pour la Bretagne**.
=>la région Bretagne s'appuie sur les 8 pays littoraux pour sa mise en œuvre.

¹ DLAL : Développement Local porté par les Acteurs Locaux

Le DLAL du FEAMP, fonds européen et composante du Contrat de Partenariat

La Région Bretagne a décidé pour cette nouvelle période de contractualisation 2014-2020 de mutualiser, au sein du contrat de partenariat Europe – Région – Pays, à la fois les différents fonds européens territorialisés et les fonds régionaux alloués au Pays, afin d'en augmenter l'effet levier.

Ainsi, les fonds du DLAL du FEAMP dont pourra bénéficier la Cornouaille viendront au service de la stratégie du **contrat de partenariat de la Cornouaille**.

Appel à candidature

Pour bénéficier de fonds du DLAL FEAMP, la Cornouaille doit répondre à **un appel à candidature de la région Bretagne**, pour la mi-mai 2016. Quimper Cornouaille développement est en charge du portage de la candidature. Le programme devrait ensuite être opérationnel à l'automne 2016.

8 pays prévoient de répondre à cet appel à candidature en Bretagne, pour une enveloppe totale de 8.5 millions d'euros. L'aide sera de 750 000 € minimum par pays retenu. Les enveloppes financières seront ensuite ventilées en fonction de la qualité des candidatures et l'importance des enjeux maritimes du territoire.

Le taux de cofinancement FEAMP sur la mesure DLAL est fixé à 50%.

Ce travail se fera en partenariat avec les représentants socio-professionnels des acteurs pêche et aquaculture, notamment au travers du conseil de développement, et les collectivités. Le Conseil de Développement, via sa commission maritime, a déjà porté une première réflexion sur les enjeux de la candidature cornouaillaise.

De l'axe 4 du FEP au DLAL du FEAMP

Sur la période écoulée (2010-2014), la Cornouaille a bénéficié d'un programme très similaire, l'Axe 4 du FEP – Fonds européen pour la Pêche. La démarche était portée et animée par l'association Pesca Cornouaille (devenue depuis Pesca 29). L'expérience de l'Axe 4 du FEP devra servir pour le DLAL du FEAMP, et notamment le réseau d'acteurs (collectivités et professionnels) qui s'est créé autour de cette démarche.

Aide préparatoire pour la réponse cornouaillaise à l'appel à candidature du DLAL du FEAMP

Dans le cadre de la préparation du DLAL du FEAMP 2014-2020, une aide préparatoire est proposée aux Pays disposant d'une façade maritime. Par courrier du 6 novembre 2015, Quimper Cornouaille Développement a sollicité ce soutien.

La mission portera essentiellement sur l'animation et la rédaction de la réponse à l'appel à candidature DLAL du FEAMP à finaliser pour la mi-mai 2016. Une aide préparatoire a donc été demandée pour financer 60% d'un poste à temps plein de décembre 2015 à juin 2016.

Le montant de FEAMP et de fonds régionaux sollicités pour la candidature de la Cornouaille au DLAL du FEAMP pour cette période est le suivant :

Le montant global de FEAMP sollicité dans le cadre du soutien préparatoire pour le DLAL du FEAMP est de 22 336 €, couvrant la période de décembre 2015 à juin 2016, et partagé également entre les fonds régionaux (11 168 €) et les fonds européens FEAMP (11 168 €), avec la répartition suivante :

Dépenses		Ressources		
Dépenses éligibles		Aides publiques		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Dépenses de personnels		Région	11 168 €	50 %
Salaires et charges (0.6 ETP de décembre à juin)	16 814 €			
Frais de fonctionnement (15% du salaire)	2 522 €	Europe (FEAMP)	11 168 €	50 %
Autres dépenses				
Location de salles, restauration	3 000 €			
Total des dépenses éligibles	22 336 €	Total des recettes	22 336 €	100 %

Le Conseil d'administration est invité à valider ce plan de financement et à autoriser le Président à solliciter les subventions.